

D2024-032

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le dix du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 29 avril 2024

Étaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, GAZET André, COQUEL Isabelle, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, BUONOCORE Jacqueline, SOLELIS Véréne, CANAVEIRA Antonio, ASUNCION Fernand, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Virginie MICHEL à Stéphane CURNOL
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Bruno TIRADON à Isabelle COQUEL
Jean-Louis CELSE à Arnaud BELZANNE
Philippe JALLEY à Véréne SOLELIS
Delphine LINGEMANN à Jean-Pierre LUNOT
Géraldine MINGUET à Isabelle JOURDY

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 27 dont 6 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Cession de bien – 1 Avenue Auguste Rouzaud

Rapporteur: M. André GAZET, 6ème adjoint

Le Conseil municipal est informé que l'Établissement Princesse Flore, a produit une offre d'achat de 370 000 euros pour l'immeuble situé au 1, avenue Auguste Rouzaud cadastré section AI n°117, propriété de la Commune, qui constitue l'ancien office de Tourisme.

D2024-032

Dans le cadre de ce projet d'acquisition, l'établissement vise à améliorer la qualité des services proposés à la clientèle en créant des communications entre l'hôtel existant et ce bâtiment avec notamment des espaces de séminaires et/ou de réception envisagés.

Il est précisé que les espaces extérieurs de stationnement au sud du bâtiment, pour lesquels la parcelle cadastrée section AI n°117, comprenant le bâtiment de l'ancien office de Tourisme, a fait l'objet d'un document d'arpentage (voir annexe), ne font pas partie de la transaction en vue de leur intégration dans le domaine public voisin.

VU le Code Général Des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2241-1,

VU l'offre d'achat de l'Etablissement Princesse Flore au prix de 370 000 Euros,

VU la délibération de déclassement par anticipation et désaffectation du bien n°2022-056 en date du 20 juillet 2022,

VU l'estimation des domaines dans le cadre du projet de vente en date du 23/08/2023, estimant le prix de vente du bien pour un montant de 370 000 Euros

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (3 abstentions : MM BERNETTE, JOUFFRET et MERCIER) :

- **d'autoriser la cession du bien au 1, avenue Auguste Rouzaud cadastré section AI n°117, correspondant au bâtiment de l'ancien office de Tourisme, à l'Etablissement Princesse Flore au prix de 370 000€,**
- **de préciser que les espaces extérieurs de stationnement au sud du bâtiment, pour lesquels la parcelle cadastrée section AI n°117 comprenant l'ancien office de Tourisme a fait l'objet d'un document d'arpentage (voir annexe), ne font pas partie de la transaction en vue de leur intégration dans le parking public limitrophe**
- **de préciser que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur,**
- **de désigner l'Office Notarial de Maître Frédéric MARTIN, Notaire, domicilié au 33, rue Morel Ladeuil 63000 Clermont-Ferrand pour rédiger l'acte afférent à cette cession,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

